

**FICHE DE RENSEIGNEMENTS <sup>(1)</sup>**

(Merci de compléter ce document avec précision, d'y joindre une photocopie simple de votre agrément, de la notice et des évaluations sociale et psychologique, et de le retourner signé à AFA, 63bis Bd Bessières, 75017 Paris)

**Demande d'adoption accompagnée par l'Agence Française de l'Adoption**

**ADOPTANT :**

NOM : .....

Prénom : .....

Statut matrimonial (cochez) :  Célibataire     Marié

Date de naissance : ..... Lieu de naissance : ..... Département : .....

Pays de naissance : ..... Nationalité .....

Profession : .....

**ADOPTANTE :**

NOM : .....

Nom de jeune fille : .....

Prénom : .....

Statut matrimonial (cochez) :  Célibataire     Marié

Date de naissance : ..... Lieu de naissance : ..... Département : .....

Pays de naissance : ..... Nationalité .....

Profession : .....

Date de mariage : .....

S'agit-il d'un premier mariage ?     Oui     Non

Nombre d'enfant(s) du/des candidats à l'adoption :

- Biologiques : ..... Garçon(s) / ..... Fille(s)
- Adoptés pupille : ..... Garçon(s) / ..... Fille(s)
- Adoptés à l'international : ..... Garçon(s) / ..... Fille(s)

Pays d'origine du/des enfants : .....

Nombre d'enfants **actuellement** au foyer : .....

**COORDONNÉES :**

ADRESSE : .....

.....

Contact Candidat :    Téléphone privé : .....    Téléphone portable : .....

                                  Professionnel : .....    Télécopie : .....

                                  E-mail : .....

Contact Candidate :    Téléphone privé : .....    Téléphone portable : .....

                                  Professionnel : .....    Télécopie : .....

E-mail : .....

**PROJET :**

Date de délivrance de l'agrément en cours de validité : .....

L'agrément en cours de validité a-t-il été modifié ? si oui indiquez quand .....

Fait partie de mon projet :

- Adoption plénière (2) :  OUI  NON  A discuter
- Adoption simple (2) :  OUI  NON  A discuter
- Fratrie :  OUI  NON  A discuter
- Enfants grands (+ de 6 ans) :  OUI  NON  A discuter
- Enfants présentant une problématique de santé :  OUI  NON  A discuter

Quel est le pays d'origine de l'enfant que vous souhaitez adopter ? (3)

(Choisir un seul pays) .....

**Pour tout besoin d'aide dans l'orientation de votre projet d'adoption, vous pouvez :**

- consulter le site de l'Agence Française de l'Adoption (AFA), rubrique « Choix du pays » où se trouvent toutes les informations nécessaires : [www.agence-adoption.fr](http://www.agence-adoption.fr),
- contacter votre correspondant départemental (coordonnées sur le site internet de l'AFA),
- contacter un conseiller de l'AFA par téléphone au 01 44 78 61 40.

**COMMENTAIRES :**

Indiquez, le cas échéant, la personne/ou l'organisme à laquelle/auquel vous vous êtes déjà adressé(s) tant en France qu'à l'étranger : .....

.....  
.....

Précisions sur votre projet d'adoption :

.....  
.....  
.....

Je déclare (Nous déclarons) sur l'honneur l'exactitude des informations mentionnées ci-dessus. J'accepte (Nous acceptons) que les données de mon (notre) dossier d'adoption soient collectées et conservées et susceptibles d'être transmises à l'étranger dans les pays d'origine des enfants.

Fait à ..... le ..... Signature du/des titulaire(s) de l'agrément

(1) Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à gérer les dossiers d'adoption et éditer les différents documents de procédure. Les destinataires des données sont les personnels habilités de l'AFA ainsi que les autorités centrales concernées. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au service archives de l'AFA.

(2) Les différences entre l'adoption plénière et l'adoption simple sont présentées sur le site internet de l'AFA : [www.agence-adoption.fr](http://www.agence-adoption.fr)/.....

(3) Les candidats à l'adoption doivent impérativement s'orienter vers un pays ouvert à l'adoption. Un visa d'adoption ne pourra en aucun cas être délivré en faveur d'un enfant provenant d'un pays prohibant cette institution (c'est le cas entre autres du Maroc et de l'Algérie et de la plupart des pays à statut personnel de droit musulman).